

des Princes &c. Octobre 1763. 285
du paiement de deux années de subside annuel
de 675000 livres sterlings. Mais on prétend
contradictoirement que le Traité subsidiaire entre
les deux Rois, conclu en 1756, a été scrupu-
leusement exécuté toutes les fois qu'il a été
renouvelé d'année en année ; & que ne l'ayant
pas été pour les deux dernières de la guerre ,
l'Angleterre se croit dispensée de se conformer
à cette prétention de Sa Maj. Prussienne.

Deux autres points critiques pour la Cour ,
lui donnent aussi de l'ouvrage. L'un est qu'outre
la rébellion des Irlandois dans leurs Provinces
Septentrionales , savoir celle des *Applanisseurs* ,
ou *Cœurs de Chêne*, dont nous avons fait un
détail le mois passé, & qui sont à présent dis-
persés, il y a eu une émeute populaire à *Dublin*.
Un Fabricant de cette Ville, le Sieur Henri Cot-
tingham, ayant fait venir de France quelques
étoffes de soye, plusieurs centaines de Tisserands
s'attrouperent, coururent au Vaisseau qui avoit
apporté ces marchandises, & en firent la recherche
à dessein de les bruler ; mais elles étoient dépo-
sées dans les magasins de la Douane. Trompés
dans leur coupable attente, ils se dispoisoient à
incendier le Vaisseau, lorsque des troupes réglées
furent envoyées à leurs trousses & se saisirent de
deux d'entre-eux. Les mutins demanderent que
ces deux hommes fussent relâchés sur le champ.
On le leur refusa ; & aussi-tôt ils firent pleuvoir
une grêle de pierres sur les troupes réglées : ce
qui obligea celles-ci à les sauver à leur tour de
coups de fusil qui, loin de les intimider, aug-
menterent leur fureur à tel point que les troupes
réglées elles-mêmes durent enfin se replier.
Après cette tracassière victoire, les Mutins ne
mirent plus de frein à leur desordre ; ils envi-